

= = = COMITE REGIONAL DE L'ORLEANAIS = = =

COMITE DEPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR

COMMISSION TECHNIQUE D'EURE ET LOIR



CHALLENGE DES JEUNES

Organisé avec l'aide de nos partenaires:

Le Comité Départemental d'Eure et Loir
Les Cycles PENA à Dreux
Automobiles SKODA
Le Crédit Agricole



29, rue Saint-Thibault
28100 DREUX - tél. 02 37 46 72 12
email : tino.penna@orange.fr

Et la participation des Clubs d'Eure et Loir:

A.C Sud 28 - A.S.L.S. Authon du Perche - Anet V.C - U.S Nogentaise - V.S Chartrain C
C. S Mainvilliers - Dreux C.C - E.F Courvilloise - V.C Lucéen - E.S Alnéloise - E.S Maintenon Pierres -
L.E.V.E.S - V.S Brezollien - E.C Avraise.

Art.1 : Le challenge des jeunes est ouvert à tous les coureurs des catégories minimales, cadets et dames licenciés (es) FFC du département d'Eure et Loir.

Art.2 : Les épreuves retenues pour le challenge des jeunes 2013 sont les suivantes :

• catégorie Cadet :

- 14/04/2013 : HANCHES (ES Alnéloise).
- 05/05/2013: CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PISTE – SAINT DENIS DE L'HOTEL. (CD 28)
- 09/06/2013: CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ROUTE – SANDARVILLE (CS Mainvilliers).
- 23/06/2013: CHATEAUNEUF EN THYMERAIS (VC Lucéen).
- 08/09/2013: MAINVILLIERS (CS Mainvilliers) - Finale

• catégorie Minime :

- 14/04/2013 : HANCHES (ES Alnéloise).
- 05/05/2013: CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PISTE – SAINT DENIS DE L'HOTEL. (CD 28)
- 09/06/2013: CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ROUTE – SANDARVILLE (CS Mainvilliers).
- 23/06/2013: CHATEAUNEUF EN THYMERAIS (VC Lucéen).
- 08/09/2013: MAINVILLIERS (CS Mainvilliers) - Finale
-

Art. 3 : Pour les épreuves route et Championnat départemental route, le barème des points sont attribués à la place réelle du coureur :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème} et plus
Points	60	50	40	30	20	15	10	8	7	6	3

Un bonus de 10 points sera attribué au vainqueur de l'épreuve comptant pour le championnat départemental route.

Art. 4 : Pour le Championnat départemental piste, le barème des points attribués sera le suivant :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème} et plus
Points	30	25	20	15	10	8	6	5	4	3	1

Art.5 : Le maillot de leader sera remis uniquement à l'issue de chaque épreuves route

Est déclaré leader du challenge le coureur qui totalise le plus de points dans sa catégorie. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés au nombre de victoires, puis de deuxièmes places, etc.

En cas de nouvelle égalité, la place obtenue à la dernière épreuve départagera les concurrents.

Art.6 : Les féminines : Les féminines Minimales Cadettes seront classées dans le challenge minime, et les Juniors Seniors dans le challenge cadet.

Art.7 : Le coureur leader du challenge doit porter le maillot distinctif lors de la manche suivante.

En cas d'absence du leader, le maillot est porté provisoirement par le deuxième du classement qui devra le restituer après l'épreuve.

Art.8 : Tout concurrent faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement pour une infraction au règlement FFC se verra retirer les points acquis dans l'épreuve considérée.

Toutes infraction aux règlements FFC et UCI relatif à la lutte contre le dopage entraînerait la suppression des points acquis par le concurrent lors de l'épreuve concernée et son exclusion du classement final.

Les points ainsi perdus par un concurrent sanctionné ne pourront en aucun cas être attribués à un autre concurrent

Art.9 : En cas de force majeure, le comité départemental se réserve le droit de modifier l'article 2 du présent règlement.

Art. 10 : En participant au challenge des jeunes, les coureurs en acceptent le présent règlement.

Art. 11 : Récompenses : Les 10 premiers coureurs du challenge et de chaque catégorie seront récompensés lors de la journée des champions suivant une grille de prix établis par le CD 28.

